

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 12 Décembre 2023
19 heures 00**

GFEBX

N° 003067

Direction affaires
culturelles - Service
patrimoine et musée –
Acceptation du dépôt
Santi-Bozansky au
Musée municipal

Affiché le :

Le Mardi 12 Décembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'enrichissement des collections constitue une mission permanente des musées de France, au titre de la loi n°2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Véronique, Jean-Jacques et Jérôme SANTI et Christiane BOZANSKY souhaitent déposer au musée municipal les biens archéologiques mobiliers découverts fortuitement au printemps 2014 au lieu-dit Beyssan à Gargas.

Madame le Maire souligne que s'agissant d'une découverte fortuite, la famille SANTI (propriétaires du terrain) et Christiane BOZANSKY (inventeur) sont propriétaires desdits biens archéologiques mobiliers. En effet, au titre de l'article L541-5 du livre V du Code de Patrimoine, la propriété des biens archéologiques mobiliers mis au jour lors d'une découverte fortuite est divisée à part égale entre le propriétaire du terrain et l'inventeur.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20231212-003067-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Madame le Maire souligne également l'intérêt scientifique de cette collection préhistorique locale qui pourra être valorisée dès février 2024 au sein du musée d'Apt et de son annexe, puis dans le cadre du parcours permanent du futur musée. Le dépôt se compose de 245 objets (mobilier lithique en majorité et quelques fragments de céramiques) et de 2 stèles anthropomorphes. L'abondance du mobilier lithique, majoritairement taillé sur silex « blond » de la région de Murs, témoigne de l'importance du site archéologique, qui a fait l'objet de fouilles autorisées par l'Etat en 2014 et 2015. Les biens mobiliers archéologiques découverts lors de ces fouilles feront également l'objet d'un dépôt au Musée d'Apt en 2024. L'ensemble du mobilier illustre de façon remarquable la présence humaine à la fin du Néolithique moyen en pays d'Apt. En effet, les deux stèles anthropomorphes de Gargas se rattachent au groupe de la cinquantaine de stèles néolithiques gravées connues en Provence et peuvent être datées entre 3800 et 3600 av. J.-C.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le dépôt de Véronique, Jean-Jacques et Jérôme SANTI et Christiane BOZANSKY pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2024. Cet ensemble de biens archéologiques mobiliers fera l'objet d'une inscription sur le registre des dépôts du musée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

CONSIDÈRE, l'intérêt de l'exposition et de la conservation de ce dépôt au sein des collections du musée municipal.

APPROUVE, l'acceptation du dépôt proposé par Véronique, Jean-Jacques et Jérôme SANTI et Christiane BOZANSKY, ainsi que son inscription sur le registre des dépôts du musée.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches dans ce sens.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO**



**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

